



HAL
open science

Notion en débat : centralité

Nicolas Lebrun

► **To cite this version:**

| Nicolas Lebrun. Notion en débat : centralité. Géoconfluences, 2022. hal-03812101

HAL Id: hal-03812101

<https://hal.science/hal-03812101>

Submitted on 12 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Notion en débat : la centralité

Nicolas Lebrun

Maître de conférences en géographie

Univ. Artois, UR 2468, Discontinuités, FR-62000 Arras, France

nicolas.lebrun@univ-artois.fr

Définir la notion de centralité semble simple, presque tautologique : la centralité, serait l'ensemble des attributs qui font qu'un lieu est central, qu'un lieu fait centre. C'est ce qui fait dire au sociologue Samuel Bordreuil, dans *La production de la centralité urbaine* (1985) : « *Du centre à la centralité, l'écart est celui qui oppose le lieu à la fonction* ».

C'est une notion relativement répandue et appropriée par les géographes, les sociologues, les urbanistes ou encore les économistes. L'une des plus anciennes acceptions, c'est celle développée en géopolitique par le géographe Mackinder (1904) dans sa théorie du Heartland, centralité étant étroitement associé à la notion de pouvoir, notamment militaire. Néanmoins, aujourd'hui c'est essentiellement dans le champ des réflexions urbaines que ce terme est utilisé.

Pourtant, lorsqu'on y regarde de plus près tout se complique :

- Quels sont ces attributs éventuels qui feraient la centralité ?
- La centralité ne s'incarne-t-elle spatialement que dans des lieux plus importants, qualifiés de centres ?
- La centralité semble tout à la fois renvoyer à des éléments de localisation et de contenu, générant des ambiguïtés.

D'emblée sur ce dernier point nous pouvons mobiliser le géographe Claude Raffestin (1980, rééd. 2019), qui nous explique en quoi cela n'est pas si grave que cela, lorsqu'il distingue la question de la localisation (périphérique ou centrale) et la question de la relation fonctionnelle :

« Faire référence au centre ou à la périphérie c'est cristalliser un rapport en termes géométriques et par là même le rendre statique. Si l'on veut construire une analyse à partir de notions dynamiques, il faudrait parler d'organisations ou de groupes en situation de centralité et d'organisations ou de groupes en situation de marginalité. On n'accorderait pas ainsi à la nécessaire représentation bifaciale une connotation géométrique qui, comme nous l'avons dit plus haut, n'est qu'une symbolique a posteriori qui n'explique rien. On peut aisément construire un petit schéma pour démontrer ce qui précède :

Tableau 2. CENTRALITÉ ET MARGINALITÉ

lieu \ Relation fonct.	Relation fonct. centrale	Relation fonct. périphérique
lieu géographiquement central	Centralité stricte	Marginalité
lieu géographiquement périphérique	Centralité	Marginalité stricte

On aurait donc une quadruple représentation par rapport à un système quelconque mais en fait deux représentations liées puisqu'il n'est pas possible de penser la centralité sans la marginalité et réciproquement. » (Raffestin, 2019, p. 253)

Dès lors envisager simultanément localisation et contenu est opérant, et c'est d'ailleurs ce qu'ont fait les deux principaux courants de réflexion sur la centralité :

- Celui initié par les économistes et les géographes en analyse spatiale sur les dimensions fonctionnelles et économiques de la centralité.
- Celui, plus récent, initialement exploré par les sociologues dans les réflexions sur les approches sociales et politiques de la centralité.

Centralité et polarisation

La [définition proposée dans le glossaire](#) de Géoconfluences insiste sur le fait que les réflexions en analyse spatiale, et notamment la théorie des lieux centraux de Christaller, ont généré des modélisations de la centralité. Il s'agit, par des outils dédiés, d'appréhender les localisations optimales des lieux centraux ou l'attractivité générés par ceux-ci leur permettant de polariser des territoires.

Plus l'attractivité exercée est forte, plus le lieu serait détenteur de centralité. Ainsi la densité et la diversité fonctionnelle d'une métropole lui garantissent une centralité plus élevée qu'une ville plus petite. La centralité serait avant tout affaire de polarisation.

Ce rôle de la polarisation est particulièrement sensible dans de multiples travaux sur la centralité, plus ou moins anciens, qu'il s'agisse de réflexions sur les localisations des centralités dans Montréal chez le géographe Jean-Bernard-Racine en 1973, ou d'indices sur la mesure de la centralité marchande tels que ce que la géographe Cécile Tannier a pu produire en 2000.

Nous sommes là dans une association étroite de la centralité à l'analyse spatiale, effective depuis les travaux de Christaller (1933) et de Lösch (1940). Dès lors, le rôle dominant de l'analyse spatiale dans les années 1960 et 1970 dans la pensée géographique, se manifeste par des réflexions sur la centralité fortement marquées par ces logiques de polarisation. On pense notamment aux travaux du géographe Brian Berry (1967) sur la transposition des logiques christallériennes dans l'intra-urbain à l'examen de la fonction commerciale, ou encore aux réflexions plus générales sur la centralité du géographe James Bird (1976).

Certes, face à ces approches de la centralité portées par l'analyse spatiale en géographie et en économie, d'autres approches, plus sociales, se sont développées, d'abord en sociologie. Mais les sociologues Marchal et Stébé nous rappellent que ces premières réflexions, notamment celles d'Henri Lefebvre dans *Le droit à la ville* (1967), sont arrivées dans un débat déjà bien balisé :

« Au moment où Lefebvre engage une réflexion sur la question de la centralité, géographes et économistes débattaient depuis longtemps de cette question. En effet, les géographes, à la suite des travaux de Walter

Christaller (1933), avaient notamment mis en évidence combien le centre accueille les fonctions de commandement, de contrôle et de coordination qui structurent et hiérarchisent l'espace d'une ville (Gaschet, Lacour, 2002). Quant aux économistes, ils avaient surtout souligné, dans le sillage des réflexions d'August Lösch (1940) entre autres, à quel point un centre est généralement caractérisé par un ensemble de facteurs spécifiques (prix du foncier élevé, concentration des pouvoirs économique et politique, siège de la culture légitime...) à l'origine de sa domination et de sa supériorité sur les autres espaces (Monnet J., 2000). » (Marchal et Stébé, 2013)

Les attributs de la centralité

Dès lors, il existe aussi une approche plus sociale de la centralité. Marchal et Stébé (2013) rappellent que le concept de centralité est étroitement associé à Henri Lefebvre, pour qui *Le droit à la ville* est avant tout un droit à la centralité (1967) :

« Par « droit à la ville », il faut essentiellement entendre un droit d'accéder à « la centralité » représentée par les centres des villes traditionnelles européennes concentrant les pouvoirs politiques et économiques ainsi que les aménités de la vie citadine (commerces, écoles, culture, loisirs, services médicaux et administratifs). » (Marchal et Stébé, 2013)

Il s'agit donc de ne pas se limiter à envisager la ville comme une concentration économique et fonctionnelle, mais bel et bien un espace au contenu social fort (Costes, 2010).

Cette incorporation de la dimension sociale et politique de la centralité dans le champ de la géographie, ne s'est faite qu'un peu plus tard, à l'aune des années 1980, au début du tournant post-moderne de la discipline. Y ont œuvré notamment les géographes Alain Reynaud, qui a développé le concept centre-périphérie en géographie dans l'ouvrage *Société, Espace et Justice* (1981) ou encore Claude Raffestin, déjà cité, (1980, rééd 2019) dans *Pour une géographie du pouvoir*.

En 2000, le *géographe* Jérôme Monnet propose d'inclure le Symbolique dans l'appréhension de la hiérarchisation des lieux pour compléter les formes classiques d'appréhension de la centralité (politique, économique, accessibilité, commerciale, etc.) :

« Au terme de notre analyse, il est possible de reprendre le postulat que la centralité est le résultat d'un système de valeurs qui hiérarchise les lieux les uns par rapport aux autres, pour conclure que la dimension symbolique est intrinsèque à l'établissement de la centralité. D'une part, divers processus de symbolisation permettent de signifier socialement la centralité, (...) D'autre part, la concentration de valeurs et de fonctions en certains lieux amène à une sorte d'enrichissement mutuel de ces valeurs (...) » (Monnet, 2000)

A la même époque, l'urbaniste Laurent Devisme (1998 et 2005) se pose la question de l'opérabilité et de l'actualité du concept de centralité, tel qu'il avait été développé par Lefebvre, estimant que le recours au centre est désormais moins impérieux dans une société plus mobile tout en plaidant pour une prise en compte d'une dimension perceptive de la centralité :

« A la visibilité symbolique recherchée par le niveau politique, il manque peut-être une visibilité perceptive, ce qui pourrait être un programme renouvelé de la centralité, à condition d'envisager cette perception en mouvement, dans des flux toujours croissants et non en un seul lieu quelle que soit l'économie de sa grandeur... » (Devisme, 2005)

Distinguer centralité et centre : le centre, un régime de centralité parmi d'autres

Il est vrai que l'assimilation fréquente entre centre et centralité a longtemps été de mise mais n'en est pas moins ambiguë, voire contestable. Notons qu'il y a des degrés divers dans le rapprochement centre-centralité :

- Soit il y a un rapprochement entre la notion de polarité et la notion de centre, un pôle en situation géographiquement centrale devenant un centre, le terme de centralité étant alors employé pour des polarités alternatives (des centralités dites périphériques par exemple). Dans ce cas, cela peut être pleinement assumé comme une forme de glissement multiscalaire, à la façon dont Brian Berry l'a pratiquée dans les années 1960 lorsqu'il envisageait simultanément la hiérarchisation des pôles marchands à l'échelle infra et supra-urbaine (Berry, 1967), laissant entendre que si les lieux centraux de Christaller sont des villes, il y a un ou des centre(s) dans la ville, qu'on pourrait qualifier de centralités.
- Le risque est alors qu'il y ait amalgame entre les termes centre, pôle, polarité, centralité ceux-ci étant employés de façon interchangeable. C'est une vision fonctionnaliste des choses, la présence fonctionnelle faisant tant le centre que la centralité. C'est un usage assez répandu, notamment chez les politiques et aménageurs.
- Soit – et ce n'est pas incompatible – le terme de centralité est réservé à des centres pas comme les autres, ceux qui justement ont les attributs supplémentaires apportés dans l'approche de Lefebvre, ceux qui ont de la centralité ou une forme de centralité particulière, et qui vont s'incarner en des lieux spécifiques, qu'on va, le plus souvent, (par facilité ?) appeler des centralités. On pense par exemple au concept de centralité populaire (collectif Rosa Bonheur, 2016), désignant tout aussi bien une forme de centralité et de « faire la ville » propre à une partie de la population, et l'espace dans lequel s'incarne la surreprésentation de ces individus. Je pense aussi à la façon dont Claude Raffestin assimile centralité et lieu de pouvoir dans des nodosités (1980, rééd. 2019).

Très clairement, selon cette dernière acception, la centralité est plus intéressante à étudier que le centre, qui renverra à une « simple » question de localisation. Raffestin, par exemple, privilégie l'usage du terme centralité à celui de centre, un lieu disposant d'une relation fonctionnelle privilégiée étant alors une centralité. D'ailleurs, il minimise le centre à sa seule dimension géométrique :

« Que ces lieux aient souvent occupé le centre géométrique ne signifie rien d'autre que l'unité se constitue toujours "autour" de quelque chose mais ce n'est jamais qu'une image construite a posteriori. La centralité est donc essentiellement une entité à deux faces : un "topos" et une "tension". Topos et tension qui persistent, en tant qu'ils sont liés, à travers la durée et qui dynamiquement se traduisent par des mouvements centripètes ou centrifuges. » (Raffestin, 2019, p. 251)

Pour autant, ce binôme centralité-marginalité n'est pas sans rappeler le binôme centre-périphérie présenté par Alain Reynaud (1981) à la même époque. Mais, chez l'un comme chez l'autre, la dimension géométrique apparaît comme bien moins importante que la dimension fonctionnelle et relationnelle, associée dans un cas comme dans l'autre au pouvoir.

Certes, s'il y a disjonction théorique entre centre et centralité, il peut néanmoins y avoir conjonction spatiale entre le centre et la centralité, la centralité s'incarnant alors physiquement par la concentration fonctionnelle et symbolique dans des lieux spécifiques qui sont alors des centres. Mais comme le soulignent les économistes spatiaux Claude Lacour et

Frédéric Gaschet (2002), cette conjonction spatiale n'est pas la norme, elle renvoie à une vision urbaine bien particulière, et désormais datée :

« La conjonction entre centre et centralité est donc historiquement datée : elle résulte de la localisation conjointe des activités et des équipements ayant un potentiel d'attraction à la fois large et important, chacun d'eux profitant du potentiel d'attraction des autres tout en contribuant à le renforcer. La forme urbaine radio-concentrique constitue ainsi « un outil économique ayant émergé dans l'histoire pour résoudre les problèmes posés par le coût et la lenteur des transports en agglomérant les industries et les emplois autour d'un centre unique et en accumulant la population autour du centre et le long des voies radiales de pénétration et de transport » (Consinschi et Racine, 1995 ; Soria, 1999). Le centre est donc moins le reflet d'un principe d'unité profond que le résultat d'un modèle d'urbanisation daté qui a produit un recouvrement contraint entre centre et centralité ». (Gaschet et Lacour, 2002)

Je soulignais alors (2002), que le centre, outre être un lieu où se concentrait de la centralité, était aussi un lieu qui se détachait clairement de l'espace qui l'environne. Dès lors, le centre serait le résultat d'une perception alors que la centralité renverrait à quelque chose de plus tangible et plus diffus. Vouloir donner un sens plus fort à la centralité, cela revient à dire que la centralité n'est pas aussi facilement identifiable que le centre. On perçoit et on nomme un centre, mais on évalue et on mesure la centralité. La centralité n'est pas discernable ni aux mêmes conditions, ni par les mêmes biais, que ne l'est un centre (Lebrun, 2002).

La distinction centre-centralité, a amené, au tournant des années 2000, à l'émergence de convergences dans l'approche du concept de centralité : il s'agit de ne pas restreindre la centralité au seul contenu des centres. C'est ce que rappelle Colas Bazaud dans sa thèse en 2019 :

« Ainsi, tout en admettant une relation forte entre centre et centralité, Brigitte Bertoncello et Samuel Fettah (2007) considèrent que les deux termes se rapportent à des réalités distinctes, la centralité existant d'après eux au-delà du centre. Assimilant quant à lui la centralité à une qualité plutôt qu'à l'attribut intrinsèque d'un lieu, Jérôme Monnet (2000) estime qu'elle concernerait dans l'absolu tout l'espace urbain. Semblant le rejoindre à ce propos, Nicolas Lebrun (2002) considère enfin que la centralité correspond au potentiel fonctionnel que tout lieu présente à différents degrés, du fait des fonctions qu'il accueille ou de par sa simple proximité à d'autres lieux. À l'inverse de la notion de centre, elle ne nécessiterait donc pas "de catégoriser des espaces". »

C'est aussi l'idée, développée par le sociologue et urbaniste Alain Bourdin (2019), selon laquelle si la centralité ne s'incarne pas seulement dans des centres, il est parfois nécessaire de recourir à ceux-ci, certaines formes de centralité nécessitant de la cristallisation alors que d'autres moins.

Le centre est un *régime de centralité* parmi d'autres (Bourdin, 2019), la centralité étant alors « le potentiel que tout lieu présente à différents degrés, du fait de son contenu fonctionnel ou de sa proximité à d'autres lieux » (Lebrun, 2023).

Conclusion

On a donc depuis une vingtaine d'années, dans le champ scientifique, tant chez les économistes que les urbanistes, les géographes que les sociologues, une mise en garde contre la réduction de la centralité aux seuls centres, même si ces réflexions peinent à être transposées dans le champ politique et opérationnel.

S'affranchir du *primat de la polarisation*, qui survalorise le rôle du centre, est dès lors une nécessité pour appréhender au mieux la centralité. Il s'agit de ne plus seulement penser l'évaluation de la centralité en termes de rayonnement (le point) mais d'envisager le rôle des

logiques induites sur la centralité par les autres formes spatiales de base que sont la ligne (le rôle des discontinuités spatiales), l'aire (le rôle de l'ancrage territorial) ou le réseau (la virtualisation de la distance). Cela serait la condition pour une prise en compte globale et équilibrée de la centralité, que je qualifie de *centralité apaisée* (Lebrun, 2023).

Bazaud, Colas, 2019, *Centralité et forme urbaine. La dimension morphologique de l'accès à la ville et ses potentialités dans la perspective d'une alternative à la mobilité automobile*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est

Brigitte Bertoncello et Samuel Fettah, « Introduction », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 26 | 2007, mis en ligne le 6 décembre 2012, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rives/791> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rives.791>

Bird, James, 1976, *Centrality and cities*, Londres, Routledge, 216 p.

Bordreuil, Samuel, 1985, *La Production de la centralité urbaine*, Toulouse, ANRT.

Bourdin, Alain, 2019, *Faire centre : la nouvelle problématique des centres-villes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube (Bibliothèque des territoires), 243 p.

Castells, Manuel, 1969, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. 46 (Janvier-juin 1969), pp. 83-106

Collectif Rosa Bonheur, 2016, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS*.

Christaller, Walter, 1966 (édition originale 1933), *Central places in Southern Germany*, Prentice Hall, 230 p.

Consinschi, Micheline et Racine, Jean-Bernard, 1995, « Géographie urbaine », dans BAILLY A. (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson.

Costes, Laurence, 2010, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, 1, p. 177-191.

Devisme, Laurent, 1998, *Actualité de la pensée d'Henri Lefebvre à propos de l'urbain : la question de la centralité*, Maison des sciences de la ville, Université François-Rabelais (Travaux de la Maison des sciences de la ville).

Devisme, Laurent, 2005. « Grandeur et décadence des nouveaux centres urbains » dans *Les Annales de la Recherche Urbaine*, PUCA, 2005

Gaschet, Frédéric et Lacour, Claude, 2002, « Métropolisation, centre et centralité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, février, 1, p. 49-72.

Lebrun, Nicolas, 2002, *Centralités urbaines et concentrations de commerces*, thèse de doctorat, Université de Reims - Champagne Ardenne, 531 p.

Lebrun, Nicolas, 2023, *Réinterroger la centralité marchande. Pôles, territoires, discontinuités et réseaux au service de la centralité*, mémoire d'HDR, vol. 1, Université Paris 8, 129 p.

Lefebvre, Henri, 1967, « Le droit à la ville », *L'Homme et la société*, 6, 1, p. 29-35.

Lösch, August, 1954 (édition originale 1940), *The economics of location*, New Haven, Conn. Yale Univ. Press.

Mackinder, H. J., 1904, « The geographical pivot of history » dans *The Geographical Journal*, n°4 vol. XXIII, pp. 421-444

Marchal, Hervé et Stébé, Jean-Marc, 2013, « Repenser la centralité : l'exemple d'une ville moyenne française », *Sociologie et sociétés*, 45, 2, p. 111-128.

Monnet, Jérôme, 2000 « Les dimensions symboliques de la centralité », *Cahiers de géographie du Québec*, 44, 123, p. 399-418.

Racine, Jean-Bernard, 1973, « La centralité commerciale relative des municipalités du système métropolitain montréalais. Un exemple d'utilisation des méthodes d'analyse statistique en géographie », *L'Espace géographique*, 4.

Raffestin Claude, 2019(1^{ère} édition 1980), *Pour une géographie du pouvoir*, ENS Éditions.

Reynaud, Alain, 1981, *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*, 1^{re} éd, Paris, Presses universitaires de France (Espace et liberté), 263 p.

Soria A, 1999, « Actualidad de la teoria de CERDA », *Ciudad y territorio, Estudios territoriales*, 31, n° 119-120, pp. 125-134.

Tannier, Cécile, 2000. *Les localisations commerciales de détail en milieu urbain : mieux connaitre par la modélisation pour mieux aménager : réalisation d'un modèle d'évaluation de l'attractivité des agrégats commerciaux d'une ville pour différents types d'établissements commerciaux de détail*, thèse de doctorat, Université de Franche-Comté